

Présents : KEREZEON GILLES, DUFOUR MARIE THERESE, CORNEC PAUL, MARLE JEAN-CLAUDE, MOURRAIN KARINE, LUCAS PHILIPPE, PLOUHINEC JEAN-PIERRE, LE GOFF MICHELE, LE GOUIL SERGE, GUILLOU DOMINIQUE, LE FLOCH ANNE-MARIE, MONFORT AUDREY, CARRE LAURENCE, HECQUET MAEVA, VIEL FRANCIS, YANNIC JEAN-BERNARD, MOURRAIN GERARD, CAMENEN MARIE-CHRISTINE, BREMAUD BRIGITTE, LE QUERE BERNARD

Excusés/ pouvoirs : SALIOU FRANCOISE donne pouvoir à Jean-Claude Marle, LE BLOND MARC donne pouvoir à Paul Cornec, LE MEN ANTHONY donne pouvoir à Marie-Thérèse Dufour

Le Maire propose ensuite à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : *modification du tableau des effectifs (18 pour), la modification de l'ordre du jour est acceptée.*

Le Maire présente Monsieur Garin, trésorier et Madame Semence DGS par interim

0. Le Compte rendu du Conseil municipal du 26 mars 2021 sera présenté au prochain conseil

1. Commune – compte administratif 2020 – Compte de Gestion de la Trésorerie

Le Maire et le trésorier présentent le compte de gestion du budget principal
le compte administratif 2020, qui se résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses : 2 139 060.57 €
Recettes : 2 868 308.96 € auxquelles s'ajoutent 358 000 € (Résultat 2019)

a soit un excédent de : 1 087 248.39 €

En Investissement :

Dépenses : 480 629.99 €
Recettes : 2 231 272.17 € auxquelles s'ajoutent 1 808 294.65 € (Résultat 2019)
Soit un excédent cumulé de 3 558 936.83 €

Le résultat de clôture (section de fonctionnement) s'élève à un excédent de 1 087 248.39 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (18 pour, 0 contre 5 abstentions) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Pont-L'Abbé.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Marie Thérèse Dufour, première adjointe, pour procéder au vote du Compte Administratif 2020 qui, conforme au compte de gestion, est adopté à la majorité (18 pour, 0 contre, 5 abstentions.)

2. Commune : Affectation des résultats 2020

Le Maire propose d'inscrire l'intégralité du résultat 2020 de **fonctionnement** (1 087 248.39€) en recette de fonctionnement au **compte 002** du budget 2021.

Pour la partie **investissement**, qui dégage un excédent de 3 558 936.83€uros, il est proposé de reporter ce montant au **compte R001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2020**

Le conseil municipal entérine la proposition après en avoir délibéré (18 pour, 0 contre, 5 abstentions).

3. Commune : Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire informe l'assemblée des conclusions de la commission des finances, réunion le 23^r avril, qui propose à partir des bases d'imposition notifiées par la Direction Générale des Impôts, de maintenir les taux d'imposition 2020 pour l'année 2021.

L'assemblée, après en avoir délibéré (18 pour, 0 contre, 5 absentions) détermine les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe d'Habitation : gel du taux 10.86%

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 15,22 %, à laquelle s'ajoute, selon la réforme, le taux de 15.97% taxe foncière départementale soit **31.19%**

Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : **37,16 %**

Le Maire précise que Plozévet est une des communes du département qui connaît des taux des plus faibles mais précise aussi que l'équilibre du budget ne nécessite pas une augmentation du taux des impôts même si cela peut avoir une petite répercussion sur le calcul d'une dotation de compensation.

4. Commune – budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 est présenté à l'assemblée il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

En fonctionnement :	4 485 873.39 €
En investissement :	5 066 340.22 €

Proposé au vote (18 pour, 0 contre, 5 abstentions), le budget général primitif 2021 est adopté tel que présenté.

5. Hameau de la Baie – Compte Administratif 2020

Le Maire et le Trésorier, présentent à l'assemblée le compte administratif du budget annexe du lotissement du hameau de la baie pour l'exercice 2020, précise qu'il est conforme au compte de gestion du Trésor public, et qui se résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses :	66 410 €	
Recettes :	66 410 €	soit un solde de : 0,00 €

En Investissement :

Dépenses :	0 €	
Recettes :	61 378.25 €	Et un déficit cumulé de : -128 398.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (18 pour, 0 contre, 5 abstentions) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Pont-L'Abbé.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Marie Thérèse DUFOUR, première adjointe, pour procéder au vote du Compte Administratif qui est conforme au compte de gestion, celui-ci est adopté à la majorité (18 pour, 0 contre, 5 abstentions).

6. Hameau de la Baie – Budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 est présenté à l'assemblée il s'équilibre en Recettes et en Dépenses

193 066 € (fonctionnement)
128 398.74 € (investissement)

Il est rappelé que ce budget intègre la gestion de stocks et prévoit la vente de plusieurs lots

Après en avoir délibéré (18 pour, 0 contre, 5 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 tel que présenté.

7. Salle Culturelle Avel-Dro – compte administratif 2020

Le Maire et le Trésorier, présentent à l'assemblée le compte administratif du budget de la salle Culturelle Avel Dro pour l'exercice 2020, précise qu'il est conforme au compte de gestion du Trésor public, et qui se résume ainsi :

En Fonctionnement :

Dépenses : 15 060.81 €
Recettes : 2 900.00 € auxquelles s'ajoute le résultat N-1 de 5 771.06 €
soit un déficit de : -6 389.75 €

Il est proposé d'affecter le résultat au compte 002, *résultat de fonctionnement reporté* (déficit) en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (18 pour, 0 contre, 5 abstentions) approuve le compte de gestion de la trésorerie de Pont-L'Abbé.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Marie Thérèse DUFOUR, première adjointe, pour procéder au vote du Compte Administratif qui conforme au compte de gestion, celui-ci est adopté à la majorité (18 pour, 0 contre, 5 abstentions).

8. Salle Culturelle Avel-Dro – Budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 est présenté à l'assemblée il s'équilibre en Recettes et en Dépenses :31 039.75 €.

Après en avoir délibéré (18 pour, 0 contre, 5 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 tel que présenté.

9. Modification du tableau des effectifs, création d'un poste de rédacteur

Compte tenu des mouvements de personnel (mutation, départ en retraite, arrêt de maladie, difficulté de recrutement) compte tenu des besoins du service administratif en termes de compétences opérationnelles notamment dans le domaine des ressources humaines et comptabilité,

Il convient de renforcer les effectifs du pôle administratif.

Le Maire propose La création d'un emploi de rédacteur à temps complet pour le service administratif dont les ressources humaines et la comptabilité à compter du 1^{er} mai 2021

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur principal 1^{ière} classe.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire de rédacteur principal 1^{ière} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (18 pour, 0 contre, 5 abstentions), adopte la proposition du Maire

10. Questions diverses

Le Maire rappelle que l'ordre du jour ne prévoyait pas de questions diverses, la séance étant orientée exclusivement sur les aspects budgétaires et financiers, cependant les questions sont notées pour être traitées lors d'un prochain conseil

Madame Camenen s'interroge sur le fait que Monsieur Le Maire se soit fait assister de Monsieur Garin, Trésorier, pour présenter les budgets

Madame Bremaud s'interroge sur les crédits prévus pour le magazine municipal (6 000 à 10 000)

Jean-Bernard Yannic ne voit pas la nécessité d'un audit financier et juridique

Autres questions diverses transmises par courriel :

Questions que nous posons à monsieur le Maire pour le conseil municipal du 30/04

« Bernard Le Quéré peut-il faire le CR de la réunion organisée par la CCHPB sur la langue et la culture bretonne

- après recherche il existe bien certaines fiches de poste pour les agents
- je vous demande de bien vouloir annoncer que je n'avais pas tort quand j'ai annoncé la date de la réunion organisée par la CCHPB avec le bureau d'étude RCF où aucun élu de Plozévet n'était présent
- pourquoi les infos sur l'environnement de la CCHPB ne sont-elles pas relayées vers les élus ?
- nous avons remarqué qu'il n'y a plus d'infos sur le site de la mairie ?
- il y a eu des travaux au Gored, ne sont-ils pas sur une zone humide ? »

La séance est levée à 20h30.

*VU pour être affiché le 3 mai 2021
conformément à l'article 2121-25 du code général
des collectivités territoriales*